

NQM : « Erreur de montage d'une manchette sur un circuit et reprise de l'intervention sans régime de consignation »



Les faits :

Vendredi :

- le chargé de travaux de l'entreprise est informé par EDF (Tél.) d'une demande d'intervention : Il s'agit du montage d'une manchette sur le circuit 0 TER (circuit de traitement des effluents)
- Info EDF vers le CdT de l'entreprise qui est primo-intervenante sur cette intervention : retirer le dossier auprès du chargé de surveillance

Lundi :

- Le chargé de travaux de l'entreprise récupère le dossier d'intervention et le régime de travail.
- Il effectue son intervention et **monte la manchette sur le circuit en aval de la mauvaise vanne**
- Son intervention soldée, il renseigne son dossier et restitue son régime à la conduite
- La conduite effectue une vérification du circuit, elle constate le montage de la manchette en aval de la mauvaise vanne
- La conduite avertit le service mécanique de l'écart, le service mécanique informe l'entreprise de la non-conformité du montage

Mardi :

- Le CdT de l'entreprise se rend en local et constate son erreur. Il voit que les pancartes de consignation sont toujours posées et sans retirer son régime de consignation, il remet l'installation en conformité.

Conséquences :

Réelles:

aucune sur la sûreté et la disponibilité – Reprise de l'intervention une seconde fois

Potentielles :

risque sur la sécurité de l'intervenant pour travail sans régime



- *Avez-vous rencontré une situation similaire ?*
- *Quelle est votre analyse de l'évènement ?*
- *Quels sont les écarts ?*

CAUSES

Communication défailante dans la transmission du dossier

- Partage uniquement téléphonique entre l'entreprise et EDF.

Appropriation insuffisante du dossier d'intervention

- Récupération du dossier le matin de l'intervention, le dossier ne contient ni ADR, ni schéma de l'installation (écarts non détectés par le CdT).
- Pas de déclaration du « je suis prêt » par les intervenants .

Non application des PFI

- Pas de PJB réalisé.
- Auto contrôle (doigt caméra) non effectué pour repérer la vanne sur laquelle doit être montée la manchette.

Précipitation pour la remise en conformité du circuit

- Travail repris sans avoir en sa possession le régime de consignation.



ACTIONS

- Traitement managérial de l'entreprise auprès du CdT
- Rappel aux intervenants sur les incontournables du partage d'un dossier avec le donneur d'ordres EDF pour une communication correcte
- Rappels aux intervenants de l'importance du : « je suis prêt » - du PJB – de l'auto contrôle
- rappel sécurité : toute intervention est réalisée avec un régime en sa possession



Les bonnes pratiques :

- Je m'approprié le dossier d'intervention
- Je me déclare prêt à mon responsable
- Je fais un PJB avec le carnet PFI (questions)
- J'applique les PFI en mode réflexe
- Minute d'arrêt
- Auto contrôle
- Débriefing
- J'ai un régime adapté à mon intervention et je contrôle les points clés